

codex alimentarius commission



FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS

WORLD
HEALTH
ORGANIZATION



JOINT OFFICE: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tel: 39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 5 de l'ordre du jour

CX/GP 04/21/6 Add. 1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Vingt et unième session (extraordinaire)

Paris, France, 8 -12 novembre 2004

CONSIDERATION DU STATUT DES OBSERVATEURS DANS LE COMITE EXECUTIF

DIFFUSION SUR INTERNET ET PUBLICITE DES DEBATS DU COMITE EXECUTIF

1) A sa 19e session (extraordinaire), le Comité sur les principes généraux a examiné le statut des observateurs dans le Comité exécutif. Après un échange de vues des délégations sur les différentes options, incluant le *statu quo*, la participation effective des observateurs, la diffusion des réunions sur Internet, la mise à disposition de salles d'écoute et d'autres équipements, le Comité a demandé au Secrétariat du Codex de préparer, pour la prochaine session extraordinaire du Comité, un document de discussion détaillant les autres options possibles, à la lumière de l'ensemble des réflexions pertinentes, et notamment du coût ainsi que des implications juridiques et institutionnelles des options considérées. Il a été noté que dans le cadre de l'élaboration de ce document, il pourrait être procédé à des échanges de vues avec d'autres organisations internationales appartenant ou non au système des Nations Unies (ALINORM 04/27/33).

2) Le document CX/GP 04/21/6 a été préparé en mettant l'accent sur les implications juridiques et institutionnelles des options évoquées ci-dessus. Le présent document vise à fournir des informations complémentaires sur les implications de ces options en termes de coûts et de logistique.

A. Participation effective des observateurs aux réunions

3) Si des observateurs des gouvernements, des agences des Nations Unies ainsi que des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales bénéficiant du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius doivent être admis à participer physiquement aux réunions du Comité exécutif, les salles de réunion utilisées jusqu'ici aux sièges de la FAO et de l'OMS devraient avoir une capacité suffisante pour accueillir tous les participants. Puisque le nombre de salles ayant une taille adéquate est limité sur les sites de la FAO et de l'OMS, il sera peut-être nécessaire de trouver de plus grandes salles de réunion à l'extérieur, en fonction de la disponibilité des installations en interne. En revanche, le Comité exécutif risque de se voir soumis à des contraintes quant au choix des dates de tenue de ses sessions ordinaires et extraordinaires qui peuvent être convoquées conformément à l'article IV.4 du Règlement intérieur. De plus, selon le degré d'intérêt et de participation des observateurs au Comité exécutif, il faudra peut-être prévoir des services d'inscription et de documentation sur place à une plus grande échelle.

B. Diffusion des réunions sur Internet

4) Le coût de la diffusion sur Internet sera essentiellement constitué du coût de l'installation de matériels d'enregistrement vidéo et audio, du traitement informatique des signaux audio et vidéo, de la conception et de l'entretien de dispositifs d'accès à Internet ayant une bande passante suffisante, des ressources humaines (opérateurs et techniciens) ainsi que des droits d'auteur des interprètes. Le coût total dépendra alors largement, entre autres choses, du nombre d'angles de prise de vues et de canaux audio (son original uniquement ou avec interprétations), du nombre maximum de points d'accès ou de connexions simultanées (à savoir la largeur de la bande passante Internet) et des possibilités de transmission en continu des enregistrements archivés.

5) Compte tenu de la rapidité de l'évolution des technologies de l'information, il est difficile de faire des estimations de coûts exactes pour la diffusion sur Internet des réunions du Comité exécutif. Il peut toutefois s'avérer intéressant d'évoquer les coûts supportés lors de la diffusion sur Internet de sessions antérieures de deux organes subsidiaires de la Commission.

6) La diffusion sur Internet de la 33^e session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (Washington, 23-28 octobre 2000) a été organisée par le pays hôte ; son coût s'est élevé à 126 200 dollars américains. Dans ce cas, des dispositions ont été prises afin d'assurer 36 heures de diffusion au moyen de 3 caméras et pour 500 connexions dans chacune des trois langues (français, espagnol et anglais), soit au total 1500 points d'accès, avec la possibilité d'assister à la diffusion continue en direct ou de visionner l'archive vidéo (diffusion en différé). Le nombre de points d'accès prévus s'est finalement avéré plus que suffisant au vu du nombre réel de connexions enregistré (pour plus d'informations, cf. CAC/24 INF/3).

7) La diffusion sur Internet de la 4^e session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies (Yokohama, 11-14 mars 2003) a été organisée par l'Association internationale des organisations de consommateurs de produits alimentaires (International Association of Consumer Food Organizations - IACFO), une organisation non gouvernementale. La diffusion sur Internet, limitée à une transmission continue en direct avec deux canaux audio (langue originale et japonais) et une seule caméra, a couvert les deux premiers jours de la session et a coûté 12 100 dollars américains (pour plus d'informations, cf. CAC/26 INF/9).

C. Mise à disposition de salles d'écoute

8) Cette option présente certains avantages et inconvénients communs aux options A et B évoquées ci-dessus. Etant donné que seuls les signaux audio doivent être enregistrés et transmis, les besoins en matériel et en logiciels s'avéreront moins importants que pour une télédiffusion audio et vidéo sur Internet. Le coût et la complexité de l'opération dépendront toutefois du nombre de canaux audio transmis. Il conviendra de trouver des salles d'écoute tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte de la FAO ou de l'OMS et de mettre en place un service d'inscription, comme dans l'option A, pour des raisons de sécurité.